

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

Objet :
**Actualisation de la longueur
de voirie communale**

N° : D - 2023 - 11 - 06 - 05

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le **09 NOV. 2023**

ID : 034-213401359-20231106-D2023_11_06_005-DE

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Olivier MONROS, Julien RIBES, Laurent FUSTER.

Procurations : Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Claude VIDAL à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Mylène NAUDIN à Mme Marie CHOLLET, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Julien PUJOL à M. Olivier MONROS, Mme Solène PELLE à M. Jean-Philippe GARCIA ;

Secrétaire de séance : M. Bernard GUERRERE.

Début de séance : 18H30

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

M. le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour pour l'ajout des voies nouvelles créées pour desservir les lotissements le Cercle I et II ainsi que le lotissement des Cruzels a été établie le 3 novembre 2023 par les services techniques de la mairie.

Le linéaire de voirie à ajouter présente un total de 1 079 ml :

- Rue des Cruzels : 321 ml
- Rue du Cercle : 425 ml
- Rue du Turkié : 122 ml
- Rue de Roucoules : 105 ml
- Traverse du Cercle : 106 ml

Portant la longueur de voirie communale à 23 644 ml.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents + 6 procurations,

Précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 23 644 ml.

Autorise Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **08 NOV. 2023**
Et publication ou notification
Du **09 NOV. 2023**
Le Maire :

Le Secrétaire,



Bernard GUERRERE

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT

